



Dotations de fonctionnement complémentaires 2013

Rapport n° CP/2013/17

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I - Accès à l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA)

Le 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement d'ENTEA.

Afin de permettre aux collèges publics concernés par ce dispositif de couvrir les frais d'abonnement à It's Learning (nouvelle dénomination de la société Infostance), je vous propose de leur accorder une dotation complémentaire de 2 812 € au titre de l'année 2013, soit un total de **253 080 €** pour les 90 collèges.

II - Frais de déménagement

Le collège "Jean Mentel" à SELESTAT sollicite une subvention pour couvrir les frais de déménagement de la gestionnaire au Lycée "Koeberlé" et de l'agent de maintenance au collège "Beatus Rhenanus" à SELESTAT, en raison des travaux de réhabilitation et de désamiantage réalisés dans leurs logements de service qu'ils occupent par nécessité absolue de service.

Afin de permettre au collège "Jean Mentel" de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui allouer une subvention de **2 000 €** correspondant au montant du devis de la société de déménagement retenue (devis le moins cher).

III - Frais de transport

Dans le cadre de la manifestation "S'engager ça l'fait" organisée en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin les 19 et 20 octobre 2012 à Haguenau, cinq collèges bas-rhinois ont sollicité une subvention pour couvrir les frais de transport de leurs élèves et accompagnateurs qui se sont rendus à cet événement.

A cet effet, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux collèges ci-dessous pour un montant total de **484 €**, soit :

- HERRLISHEIM : 110 €
- MERTZWILLER : 98 €
- SELTZ : 105 €
- SOULTZ SOUS FORETS : 44 €
- WISSEMBOURG : 127 €

IV- Actions éducatives

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de poursuivre l'aide méthodologique apportée aux collèges pour la mise en place de leur Agenda 21. Il a également souhaité offrir un accompagnement plus territorialisé, en invitant les collèges à mettre en place des actions avec les associations dans les thématiques sur lesquelles le collège a choisi de travailler dans le cadre de son Agenda 21. Le collège "Baldung Grien" de HOERDT propose de réaliser un documentaire sur le développement durable.

Afin de permettre au collège "Baldung Grien" de mener à bien ce projet, je vous propose de lui allouer une subvention de **1 000 €**.

V – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement de deux photocopieurs (administration et pédagogie) de plus de 5 ans d'âge du collège "Erasme" à STRASBOURG.

Je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de **6 500 €** à ce collège pour cet équipement.

VI – Véhicules de service

Le collège "Grégoire de Tours" à MARLENHEIM sollicite une subvention pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque pour les déplacements professionnels des agents de l'établissement.

Compte tenu des faibles fonds de réserve du collège, je vous propose de lui allouer une subvention forfaitaire de **6 500 €**.

VII – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

ACHENHEIM du matériel pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour 1 200 € et une visseuse pour 240 €, soit	1 440 €
DRUSENHEIM des extincteurs et un panneau de signalisation	1 368 €
HOCHFELDEN du mobilier ergonomique pour un élève handicapé	3 140 €

STRASBOURG "Jacques Twinger"
une tondeuse à gazon autoportée équipée
d'une lame à neige

5 000 €

TOTAL

10 948 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 946 417,00 €	12 946 417,00 €	280 512,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 280 512 €, soit :

- 253 080 € en faveur des 90 collèges pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA), à savoir 2 812 € par collège

- 2 000 € au collège "Jean Mentel" à SELESTAT pour couvrir les frais de déménagement de la gestionnaire et de l'agent de maintenance

- 484 € au titre du remboursement des frais de transport de 5 collèges qui se sont rendus à la manifestation "S'engager ça l'a fait", les 19 et 20 octobre 2012 à Haguenau, à savoir :

- . HERRLISHEIM : 110 €
- . MERTZWILLER : 98 €
- . SELTZ : 105 €
- . SOULTZ SOUS FORETS : 44 €
- . WISSEMBOURG : 127 €

- 1 000 € au collège "Baldung Grien" à HOERDT pour couvrir les frais d'une action éducative de développement durable menée dans le cadre de son Agenda 21

- 6 500 € au collège "Erasmus" à STRASBOURG pour l'équipement en matériel de reprographie

- 6 500 € au collège "Grégoire de Tours" à MARLENHEIM pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque

- 10 948 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

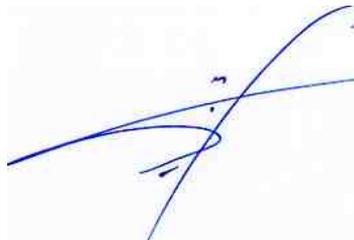
- . ACHENHEIM : 1 440 € (dont 1 200 € pour du matériel destiné à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et 240 € pour une visseuse)
- . DRUSENHEIM : 1 368 € (extincteurs et un panneau de signalisation)
- . HOCHFELDEN : 3 140 € (mobilier ergonomique pour un élève handicapé)

. STRASBOURG "Jacques Twinger" : 5 000 € (tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL